



Escroquerie location de vacances

Par **Ziazia**, le **07/06/2016** à **15:09**

Bonjour,

J' ai envoyé un chèque d'acompte pour réserver une location de vacances situé à Fitou , j' avais vu l' annonce sur leboncoin et le soit disant bailleur a complètement disparu de la circulation après l'encaissement de ce dernier, soit 713 euros.

J' avais pourtant une adresse postale située à Canet en Roussillon mais d' après la gendarmerie de cette ville, il est courant que des escrocs utilisent de faux papiers pour se créer un compte en banque provisoire et voire même pour louer un logement provisoire.

J' ai porté plainte au TGI de Perpignan et j'attends leur réponse.

Je possède les coordonnées bancaires de l' escroc puisqu' il m'avait également envoyé un Rib, en plus de la photocopie de sa carte d identité.

Ma question est la suivante, puis je me retourner contre la banque qui a ouvert un compte avec de faux papiers ? N' y a t il pas eu négligence de la part de cette dernière ?

Confiante, j' étais à mille lieux de penser qu' une banque pouvait manquer à son devoir de vérification d' identité de ses clients.

Merci de vos réponses et témoignages.

Par **Benoit G**, le **22/06/2016** à **21:28**

Bonjour, je suis dans le même cas que vous ! Pouvons nous entrer en contact ? C'est un certain nans Chevalier et il a envoyé un e-mail d'annulation en justifiant d'un décès

Par **morobar**, le **23/06/2016** à **10:27**

Bonjour,

[citation]J' ai porté plainte au TGI de Perpignan et j'attends leur réponse. [/citation]

Vous aurez une suite un jour, dans 1 mois, ou 6 mois: classement sans suite ou nomination d'un juge d'instruction.

[citation]Ma question est la suivante, puis je me retourner contre la banque qui a ouvert un compte avec de faux papiers ? N' y a t il pas eu négligence de la part de cette dernière ? [/citation]

Vous n'avez plus qu'à prouver:

* qu'il s'agit de faux papiers

* que le caractère fallacieux de ces papiers (CNI...) est évident avec un examen d'une personne normalement attentive

* à embaucher un avocat.

Comme vous ne savez pas quels documents ont été fournis à la banque, il va sembler difficile de faire prospérer votre réclamation.

Par **Visiteur**, le **23/06/2016** à **21:50**

Mais pourquoi vouloir se retourner contre la banque, qui est à priori également victime.

D'autre part même si la dite banque avait décelé un faux, cela n'aurait pas empêché l'escroc d'agir en demandant un mandat par exemple.

Pour moi, le lien que vous faites entre votre problème et la banque n'est pas évident.